

COMPTABILITÉ ET GESTION

- › Normes comptables
- › Audit
- › Contrôle de gestion
- › Budgets
- › Services généraux
- › Immobilier d'entreprise
- › Achats
- › Logistique
- › Gestion des risques

ACCUEIL

BUSINESS

DAF

COMPTABILITÉ ET
GESTION
[CONTRÔLE DE GESTION](#)

Le coût des retraites a représenté 7 % du résultat net du CAC en 2015

CECILE DESJARDINS | LE 21/06/2016 À 08:30



Le taux de financement de ces engagements varie toujours fortement d'un groupe à l'autre. - Shutterstock / Ruslan Guzov

Tendance | EXCLUSIF. La remontée des taux d'intérêt a permis de limiter la hausse des engagements de retraite des groupes en 2015.

La remontée des taux d'intérêt a parfois du bon. Le dernier Baromètre (1) publié par le cabinet d'actuaire conseil Galea & Associés montre ainsi que la légère hausse des taux d'actualisation constatée au cours de l'année 2015 a globalement permis de « **contenir la hausse des engagements de retraite des groupes du CAC 40** » (2). Aussi le montant cumulé des dettes de retraite des grands groupes français n'est-il passé « que » de 199 milliards d'euros à 205 milliards en un an, marquant une hausse limitée à 3 %.

Hormis LafargeHolcim (dont la dette actuarielle a bondi de 3,1 à 9,1 milliards d'euros suite à la fusion avec Holcim), **les engagements de la plupart des groupes sont stables**. La moyenne s'affiche à 5 milliards d'euros par groupe, mais 21 groupes totalisent 90 % de l'ensemble des engagements de retraite du CAC 40. Avec en tête Axa (21,7 milliards soit 11 % du total), puis ArcelorMittal (15,2), Airbus Group (14,7), Sanofi (13,5) et Total (12,1). Les plus bas engagements (avec moins de 500.000 millions d'euros) sont affichés par Essilor, Technip, Legrand, Kering, Accor, ou encore Unibail Rodamco et Klépierre.

Provisions et profits

Le taux de financement de ces engagements (3) **varie toujours fortement** d'un groupe à l'autre : à plus de 90 % pour Pernod Ricard, il tombe à moins de 15 % chez Carrefour, Orange. Au total, la valeur des actifs en couverture représente 60 % des engagements, avec 122 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (113 à fin 2014). La différence se doit, selon les règles comptables internationales (IAS 19), d'être provisionnée et les provisions s'élèvent en moyenne à 2 milliards d'euros par groupe (83 milliards d'euros au total). Mais les enjeux sont très variables selon les groupes : les provisions de retraite représentent ainsi plus de 50 % des capitaux propres de groupes comme Airbus et Michelin.

Cette année, les entreprises du CAC ont consacré (4) **7 % de leur résultat consolidé** aux normes IFRS aux engagements vis à vis de leurs salariés (contre 9 % en 2014). La charge totale a atteint 5,8 milliards d'euros, avec une moyenne de 100 millions par groupe. Dans six groupes étudiés (Technip, Solvay, Orange, Michelin, Airbus et Saint-Groupe), la charge de retraite a représenté plus de 20 % du résultat net. Mais Galea & Associés note que certains comme Carrefour (160 millions d'euros), Klépierre, PSA ou Bouygues ont affiché un produit sur l'année 2015 « *suite aux gains réalisés lors de réductions ou modifications de régimes* ».

(1) – « *Baromètre 2016, les engagements retraites des groupes du CAC 40* », Etude de Galea et Associés, réalisé à partir de l'analyse des documents de référence des groupes du CAC 40 au 31 décembre 2015 (à l'exception de Pernod Ricard et Sodexo, respectivement à fin juin et fin août). Les montants présentés couvrent le périmètre de tous les salariés des groupes concernés, en France et à l'étranger. Encadrés par la norme comptable internationale IAS19, les engagements sociaux provisionnés dans les comptes concernent les régimes postérieurs à l'emploi (principalement de retraite), d'autres avantages à long terme et des indemnités de cessation d'emploi. Dans le cas des régimes français, il s'agit des régimes de retraite supplémentaire à prestations définies (« retraite chapeau »), indemnités de fin de carrière, médailles du travail, participation employeur à la couverture santé des retraités, etc.

(2) – La composition de l'indice CAC 40 a légèrement évolué par rapport à [l'étude 2014](#), les sociétés Alcatel Lucent, Alstom, EDF et Gemalto ayant été remplacées par Klépierre, Nokia, PSA et Sodexo.

(3) – Rapport entre la valeur de l'actif de couverture et l'engagement.

(4) – En vertu de [la norme comptable internationale IAS 19](#), les montants de charges reconnues en compte de résultat (coût annuel des avantages au personnel) dépendent du niveau des engagements (coût des services rendus et coût d'intérêt), du niveau des actifs de couverture (produits d'intérêts) et des événements particuliers ayant eu lieu en cours d'exercice (modification de régime, liquidation, etc.).

Un décret « Loi Macron » peu respecté en 2015